

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	18

Date de la convocation :	Le 21 novembre 2025
Date de publication électronique :	Le 29 décembre 2025

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre HUVET, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEBOEUF, Arnaud LUISIN, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Christian HEDUY représenté par Monsieur Arnaud LUISIN, Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Éric FOURDRINIER.

Absents non représentés : Madame Kristine FOYART, Messieurs Alain DENNEL, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Daniel LARONZE, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : autorisation de recrutement d'un contractuel
pour remplacer un agent public momentanément indisponible - placement en congés maternité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.2 et L.332-13

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération 2015/17 portant sur la création d'un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire Administratif

Le Président expose que le SEZEO devra remplacer temporairement un agent placé en position de congés maternité. Ce placement en congés maternité interviendrait au plus tard mi-avril 2026.

Le Président propose, afin d'assurer la continuité de service, de recruter un agent contractuel à temps complet, dans la filière administrative aux grades des cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux pour une période de 6 mois dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire à remplacer. Le CDD peut prendre effet avant le départ de l'agent en congés maternité afin notamment d'assurer une période de tuilage.

Il devra justifier d'une première expérience dans un emploi administratif de la fonction publique ou d'un niveau de diplôme de niveau 5 (anciennement III – Bac+2).

La rémunération de l'agent sera calculée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise et de son expérience.

Le Président est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

ID : 060-200069292-20251127-202529-DE



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

ADOpte la proposition du Président,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit.

Le Président,
Olivier FERREIRA